

10.107.418



Grand Conseil - Secrétariat général
Pl. du Château 6 - 1014 Lausanne

Déposé le **31 AOÛT 2010**

Scanné le _____

Interpellation Bernard Borel :

Vente d'armes séquestrées par la police cantonale : L'Etat encourage-t-il l'insécurité ?

On apprend par le site officiel du canton de Vaud que le 31 août, 1^{er} et 2 septembre 2010, le bureau des armes de la police cantonale organise la vente de quelque 800 armes en dépôt suite à des séquestres.

Sachant que plusieurs études démontrent que le risque d'homicides ou de blessures par armes augmentent en relation au nombre d'armes qui est en main de la population, il paraît étonnant que l'Etat se fasse vendeur d'armes plutôt que gardien de la paix.

Dès lors permettez-moi de poser les questions suivantes ?

1. Le CE est-il au courant de cette vente ?
2. Quelles sont les conditions pour obtenir une autorisation exceptionnelle établie sur place lors de la vente pour l'acquisition de 1 à 3 armes, et qui peut en être les bénéficiaires ?
3. Le CE cautionne-t-il cette vente et n'y voit-il pas un problème éthique ?
4. Le CE ne considère-t-il pas qu'au nom de l'exemplarité de l'Etat, ces armes devraient être détruites plutôt que vendues ?
5. Est-ce que la police cherchera dorénavant à écouler les substances illicites séquestrées de la même façon ?

Aigle 31 août 2010

Developpement Jeune

Bernard Borel